



Règlement

Lyon Art Paper 2026

12^e ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

**Du 7 au 11 octobre 2026 au Palais de Bondy
(18-20 quai de Bondy Lyon 5^e)**

L'objectif de Lyon Art Paper est de faire connaître et valoriser la création contemporaine dans sa vitalité et sa diversité. C'est un salon de dessin contemporain, d'œuvres sur support papier ou carton et de volumes en papier ou carton. Tous les médiums ou techniques (dessins, volumes, huiles...), sont autorisés sous réserve que le support soit exclusivement papier ou carton : le papier dans tous ses états....

Rejoignez-nous pour faire vivre et perdurer cette belle aventure.

Candidature

Les artistes ou galeries présentant un artiste exposant au Palais Bondy peuvent faire acte de candidature avant le 15/03/2026. Un jury indépendant et professionnel se réunira au cours des deux premières semaines d'avril et examinera l'ensemble des dossiers qui seront parvenus. Il sélectionnera les œuvres qui seront exposées par chaque candidat du 7 au 11 octobre 2026 au Palais de Bondy. Les résultats du jury seront transmis fin avril (**en absence de réception du courriel dans les temps, merci de nous contacter après avoir vérifié dans vos spams**).

Dossier de candidature

Les artistes/galeries :

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
- transmettront par courriel un CV sur paper@slba.fr
- feront parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10x15$ ou $\geq 2,5\text{Mo}$ + les versions basses définitions également) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers par un logiciel de transfert courant type [WeTransfer](#) ou [Smash](#) à paper@slba.fr

Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

Ne pas oublier de mentionner le titre exact de l'œuvre, ses dimensions, le nom de l'artiste et le crédit photo, le cas échéant.

Présentation des œuvres

Plusieurs possibilités sont offertes :

- Présentation d'une œuvre ou de plusieurs petits formats à accrocher sur un panneau ou un espace équivalent des murs des salles d'exposition.
Type d'œuvres : dessins, gravures ou toutes œuvres sur support papier ou carton en 2D

à l'exception des photographies, des œuvres contrecollées (marouflées) sur toile, gros grain, dibond...

- **Présentation d'œuvres en volume (sculptures en papier ou en carton) : le jury en choisira une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste.**
- **Présentation d'une installation :** il convient de préciser le volume de l'installation et de suivre la même démarche qu'indiquée pour les sculptures.

D'autres œuvres non-encadrées pourront être présentées dans un carton, un book, un dossier ou dans une « chèvre ». Une liste en deux exemplaires avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book, etc.

Les organisateurs/scénographes définissent l'emplacement de chaque exposant. Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

Dates et horaires (sous réserve de changement possible par la Mairie de Lyon)

- **Accrochage des œuvres :** mardi 6 octobre (obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région) de 12h à 17h et **mercredi 7 octobre** pour les artistes éloignés de > 150 km) de 10h à 14h.
- **Soirée d'ouverture :** le mercredi 7 octobre de 18h à 21h.
- **Heures d'ouverture de l'exposition au public :** jeudi 8 et vendredi 9 octobre de 12 h à 18 h – Samedi 10 octobre de 11 h à 18 h – Dimanche 11 octobre de 10h à 16 h.
- **Décrochage des œuvres :** dimanche 11 octobre de 16h à 17h et mardi 13 octobre de 10 h à 14 h (le Palais de Bondy est fermé le lundi pour maintenance).

Logistique et stockage des œuvres

L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. Au-delà des horaires ci-dessus, les œuvres ne seront pas gardiennées par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.

Parrainage d'un artiste

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste par un tiers. ([voir sur le site](#)).

Frais de dossier, inscription & participation

- Les candidats régleront des frais de dossier d'inscription d'un montant de **21 €** par [HelloAsso](#) ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts et adressé à :

Frédéric BERARD
Trésorier de la SLBA
19 chemin des Balmes
69140 Rillieux-la-Pape

Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours, faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée. **Les frais d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.** Avec HelloAsso, vous recevrez un reçu immédiatement.

- Les artistes/galeries sélectionnés par le jury devront s'acquitter d'une adhésion à l'association (25 €) et d'une participation aux frais d'accrochage (barème ci-après) à régler par HelloAsso ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts et adressé à la même adresse que ci-dessus.
Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée.

- **Œuvres accrochées et œuvres en vrac**
(Deux espaces maximum par artiste ou pour chaque artiste présenté par une galerie) :
210 € pour 1 espace d'environ 2M linéaire - 420€ pour 2 espaces (4M linéaire environ).
- **Volumes : 210 € pour un espace d'environ 2M x 2M.**
- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations : nous contacter.**
- **Pour les artistes exposants à la fois des œuvres à plat et des volumes, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.**

Vente des œuvres

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. Les artistes exposants ayant vendu des œuvres au cours de l'exposition devront, s'ils ne le sont déjà, être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n° MdA).

Invitations et flyers

Un modèle d'invitation et de flyer numérique sera transmis (via 1 kit media) aux exposants et se trouvera en ligne sur le site de la SLBA. Des invitations papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

Catalogue

Un catalogue est édité. Pour chaque artiste, il comprendra une illustration d'une de ses œuvres par une photographie, un texte éclairant sur son travail/sa démarche et ses coordonnées ainsi que celles de l'éventuelle galerie qui le re/présente (cf. fiche catalogue en annexe). Ces renseignements devront être fournis **au plus tard pour le 17 mai 2026** sur paper@slba.fr
Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

Prix

Un prix **Lyon Art Paper** est décerné par un jury présidé par l'invité d'honneur. Le lauréat du prix LAP 2026 bénéficiera, pour l'édition 2027, d'un espace gratuit, de l'encadrement de 2 œuvres par un partenaire de la SLBA et d'une exposition à la galerie « L'Œil Écoute », partenaire de la SLBA.

Trois autres prix seront décernés en 2026 : **Prix Aralya, Prix Canson, Prix Artension** (voir sur notre site et nos réseaux sociaux des éditions précédentes).

Assurance

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

Présence des artistes

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace pendant tout le salon afin de rencontrer leur public et concrétiser ventes et contacts professionnels.
Ils peuvent amener une chaise discrète ou un tabouret de couleur blanche de préférence.

Communication du salon : sur les médias sociaux et dans la presse print et web

Droit à l'image

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les visuels ont été réalisés par un professionnel, lui demander le droit de copyright et nous le transmettre à l'inscription.

- **Les exposants seront valorisés via les réseaux sociaux**, sous différents formats (vidéos collective via portraits d'artistes, réels, publications, story). Une annonce publication Insta sera réalisée et personnalisée pour chaque artiste aux couleurs de l'identité visuelle 2026 et avec une image de son œuvre.
Merci de bien indiquer votre nom utilisé sur les réseaux sociaux (Meta) dans votre dossier d'inscription pour le partage et la collaboration sur ces médias.
- **Un groupe whatsapp sera mis en place 1 mois avant le début du salon** pour partager et vous informer avant/pendant le salon.
Merci de bien indiquer votre nom utilisé sur ce réseau dans votre dossier d'inscription.
Merci de nous spécifier si vous n'utilisez pas ces réseaux ou si vous ne souhaitez pas apparaître.
- **Un kit média comprenant** : annonce publication insta/artiste (format JPG), PDF et JPG invitation et flyer sera remis aux artistes.
- **Communiqués & dossier de presse seront réalisés pour faire la promotion du salon 2026.** Une bibliothèque de visuels sera partagée à des médias print et web.

Pièces jointes :

- *Fiche projet*
- *Fiche technique*
- *Fiche catalogue*

*Fait à Lyon, le 20 janvier 2026
Le Conseil d'Administration de la SLBA*

